



DELIBERATION N° 15

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le trois octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, A.VALOT, D.ARMENGAUD, G.ELGART, JM.BAGNERES-PEDEBOSCO, M.LORDON, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), I.OXOBY-PAGNAN (pouvoir à MA THEBAUD), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : JD BONNOME

**Objet :**  
**Enfouissement  
réseau électrique  
aérien – rue Joseph  
Saint André –  
Signature d'une  
convention pour  
réseau de  
distribution et/ou  
branchements  
individuels sur murs  
ou façades avec la  
Présidente du  
SDEPA**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre de son programme de travaux visant à améliorer la performance du réseau de distribution électrique, le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques souhaite enfouir la ligne électrique aérienne basse tension située sur la rue Joseph Saint André.

Pour ce faire, le SDEPA doit encastrer un câble de branchement sous goulotte plastique jusqu'au coffret existant dans le mur comme indiqué sur les extraits de plan ci-joint et ce dans le but de reprendre l'alimentation du branchement existant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour réseau de distribution et/ou branchements individuels sur murs ou façades.

Il rappelle que ces travaux sont entièrement réalisés à la charge du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . Autorise le SDEPA à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour réseau de distribution et/ou branchements individuels sur murs ou façades avec la Présidente du SDEPA.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 4 octobre 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ

